Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
095-219505856-20261013-2026-136-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

CONSEIL MUNICIPAL 2026-136

Séance du 13 octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Recours à l'apprentissage par la ville de Sarcelles

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 07 octobre 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henrienette MELIZER, Régis RAMOS, Cyril MOUGEOT, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Aurélie WALLABREGUE, Cyril ABEL, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Nabil CHABANE	pouvoir à	Arif-Emre ATAS
Samba GASSAMA	pouvoir à	Sambou DIABY
Sihem BSILA	pouvoir à	Laïla HAMDAOUI
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Inès HERBADJI
Kévin ZINDY	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Ninos OCLIN	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :
Ul Zaman TAHAWAR, Elodie LEMONNIER, Hassan HAMMANE, Marwa JEBBOURI, Yelikh BOUANDZI, Julia UZAN

Secrétaire de séance : Sibiry KONATE

2026-136

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code du travail et notamment ses articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu la délibération n° 2026-065 portant sur le recours à l'apprentissage de la ville de Sarcelles,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 25 septembre 2026 relatif à l'ouverture de 19 emplois en contrat d'apprentissage,

Sur le rapport présenté par Khadidja BOUGUELMOUNA, Adjointe au Maire, chargée des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : De recourir au contrat d'apprentissage.

Article 2 : De supprimer 6 postes d'apprentis comme suit :

- 1 emploi de gestionnaire AT/MP et formation au sein de la DRH,
- 1 emploi de chargé de mission discipline et veille juridique,
- 1 emploi de comptable au sein de la direction des finances,
- 1 emploi de chargé de mission au sein de la direction des finances,
- 1 emploi de gestionnaire cellule subventions,
- 1 emploi de technicien informatique.

Article 3 : De créer au nombre de 19 les emplois ouverts à l'apprentissage tels que mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Direction	Nombre	Fonction de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
DG	1	Chargé de mission pilotage du projet d'administration	MASTER	1 ou 2 ans

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-136

Direction	Nombre	Fonction de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
COMMUNICATION	1	Chef de projet communication - Projets d'aménagements urbains	BTS LICENCE MASTER	1, 2 ou 3 ans
	1	Chef de communication	BTS LICENCE MASTER	1, 2 ou 3 ans
	1	Chargé de communication interne	BTS LICENCE MASTER	1, 2 ou 3 ans
	1	Développeur Web	BTS LICENCE MASTER	1, 2 ou 3 ans
DRH	1	Gestionnaire polyvalent Ressources humaines	BTS LICENCE	2 ou 3 ans
CTM	1	Mécanicien	CAP ou BAC PRO MECANIQUE BTS	2 ou 3 ans
	1	Gestionnaire Magasin Gestion de stock	BTS LICENCE	1, 2 ou 3 ans
	1	Electricien	BTS ELECTRO-TECHNIQUE	2 ans
	1	Menuisier	CAP BEP BAC PRO	1, 2 ou 3 ans
PATRIMOINE BATI	1	Technicien Fluides	BTS/BUT LICENCE MASTER	1, 2 ou 3 ans
	1	Designer en architecture	BTS BACHELOR	1 an
DSI	1	Administrateur, systèmes, réseaux et sécurité	MASTER	1, 2 ou 3 ans
	1	Ingénieur spécialité génie informatique	MASTER	1, 2 ou 3 ans
	1	Technicien informatique	BTS/BUT LICENCE MASTER	1, 2 ou 3 ans
AMENAGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE	1	Chef de projet	BTS LICENCE MASTER	1, 2 ou 3 ans
	1	Chargé Urbanisme	BTS LICENCE MASTER	1, 2 ou 3 ans

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-136

Direction	Nombre	Fonction de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
COMMANDE PUBLIQUE ET ACHATS	1	Chargé de mission Marchés publics	BTS LICENCE MASTER	1, 2 ou 3 ans
VIE DES QUARTIERS ET POLITIQUE JEUNESSE	1	Animateur	BPJEPS	1 ou 2 ans
TOTAUX	19			

Article 4: D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage, ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Article 5 : De charger Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en séance le 13 octobre 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE

Le secrétaire de séance,

VILLE DE SARCELLES - 95 - (Val d'Oise)

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 14.10.26
Et notifié ou publié par extrait le 14.10.26
Pour le Maire et par délégation